

POSTULAT : DOCUMENTER LE COÛT REEL DES CRÈCHES ET DE L'ACCUEIL PARASCOLAIRE POUR LE CONTRIBUABLE DELEMONTAIN.

L'initiative permettant aux familles qui s'occupent elles-mêmes de leurs enfants, de déduire fiscalement la même somme que ceux qui recourent à l'appareillage social industriel étatique, a été récemment refusée par près de 60% des votants. Les partisans du système en vigueur actuellement ont réussi à faire passer le message selon lequel l'Etat serait « neutre » quant au choix du modèle familial et que permettre aux partisans de la prise en charge traditionnelle familiale serait « discriminant » et priverait l'Etat de précieuses rentrées fiscales.

Le journal « Weltwoche » du 28 novembre 2013 révèle les coûts suivants du système des crèches :

Entre 2001 et 2015, la Confédération garantit le financement de démarrage de nouvelles places de crèche avec 10000 frs les deux premières années. En tout, 240 millions ont été donnés. Une grande part du financement revient aux cantons : dépenses et incitations à recourir au modèle para ou extrafamilial s'élèvent à 133 millions pour l'année passée. Les Communes paient encore plus. Seules les capitales cantonales ont payé 224 millions en 2012. On peut estimer, compte tenu de la forte concentration de la population urbaine, que les autres villes paient environ 76 millions, ce qui fait un total de 300 millions. Globalement, le subventionnement des crèches et autres prestations extrafamiliales se monte à 450 millions. Seul un quart des familles en profite. Les autres se débrouillent en utilisant les ressources et soutiens familiaux, voisins, amis etc... On est loin du chiffre de manque à gagner fiscal (1,4 milliards) que les adversaires étatiques de l'initiative pour les familles avaient agité comme épouvantail.

Nous demandons au Conseil communal de présenter les chiffres globaux du coût des crèches pour l'année 2013 (crèches à domicile, maison de l'enfance, espace jeune et autres). D'indiquer clairement la charge fiscale induite par ce système pour les contribuables delémontains. D'envisager une grande étude permettant de documenter scientifiquement le besoin. Combien d'enfants par années, combien d'heures par semaine, quel est le revenu imposable des parents qui ont recours à ces prestations, quel est l'absentéisme de dernière minute et quel coût représente-t-il ?, combien de familles et de quel type (monoparental, recomposé). Quel est le temps moyen de recours à une crèche pour une famille et comment est-il prévisible ? Il devrait être possible de différencier le besoin social réel (qui doit être pris en charge), du choix de confort ou encore du choix idéologique qui n'ont pas à être assumés par les contribuables qui assument leur responsabilité.

Pour l'UDC Dominique Baettig

